

**1h pour  
en parler**



**A LA  
RENCONTRE  
DES  
TERRITOIRES**

# **Le recrutement contractuel des personnes RQTH en vue d'une titularisation sans concours**

**Jeudi 7 novembre 2024**



# Programme

---

1. Objectif du contrat
2. Cadre légal et réglementaire
3. Bénéficiaires
4. Conditions de recrutement
5. Situation de l'agent pendant le contrat
6. Rémunération
7. Issue du contrat
8. Documents à disposition

# 1. Objectif du contrat

---

Être titularisé sur un grade accessible par concours,  
**sans concours**

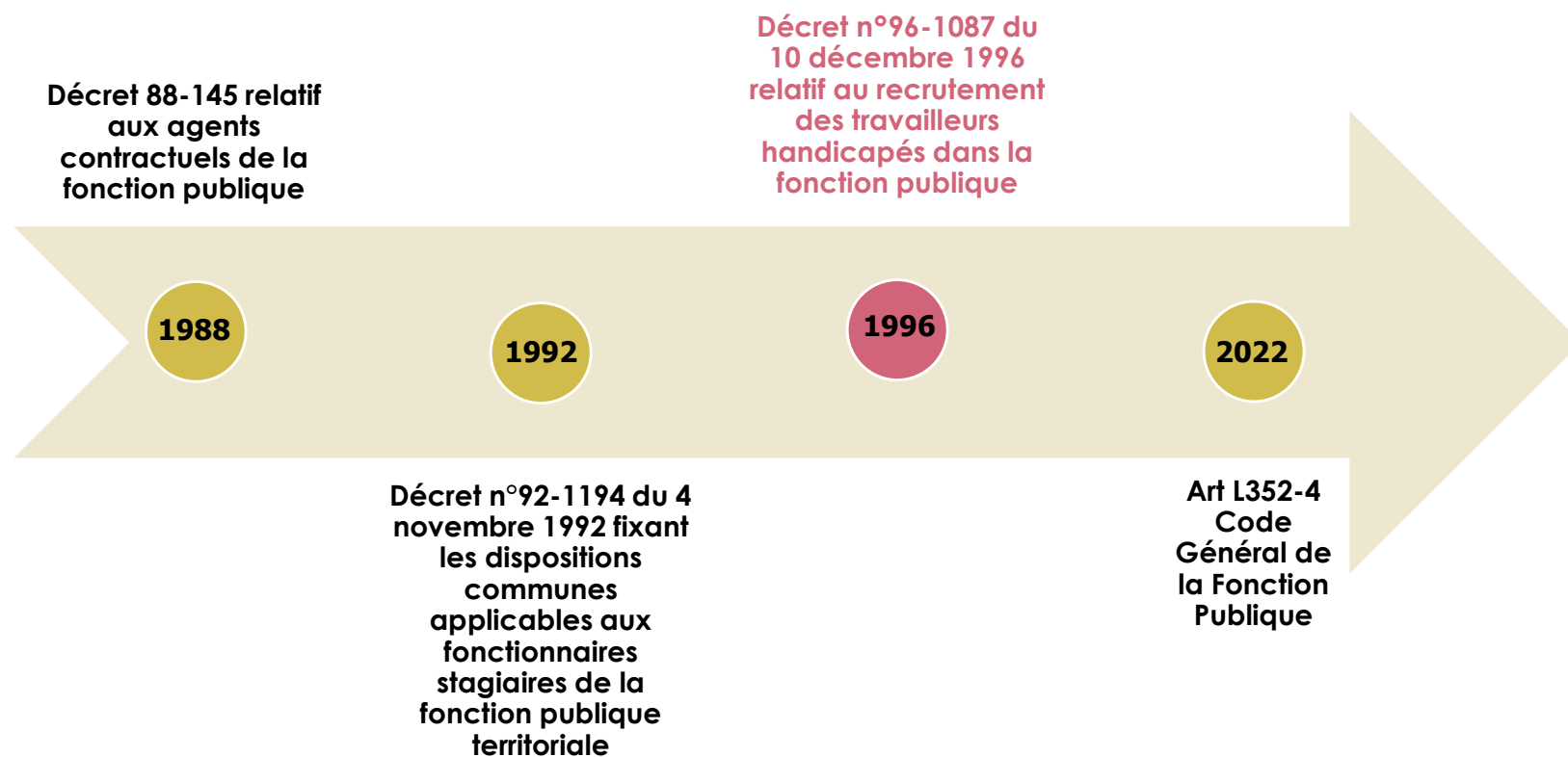
Toutes catégories : A, B, C

Pas d'obligation de conclure ce contrat, il reste à l'appréciation de l'employeur qui peut choisir de :

- conclure un autre type de contrat
- ou
- nommer stagiaire sur le 1<sup>er</sup> grade de la catégorie C

## 2. Cadre légal et réglementaire

---



# 3. Bénéficiaires

---

"Est considérée comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions :

- physique,
- sensorielle,
- mentale,
- ou psychique."

*Art. L. 5213-1 code du travail*



Liste des bénéficiaires du contrat à retrouver à l'article L.5212-13 du code du travail, notamment :

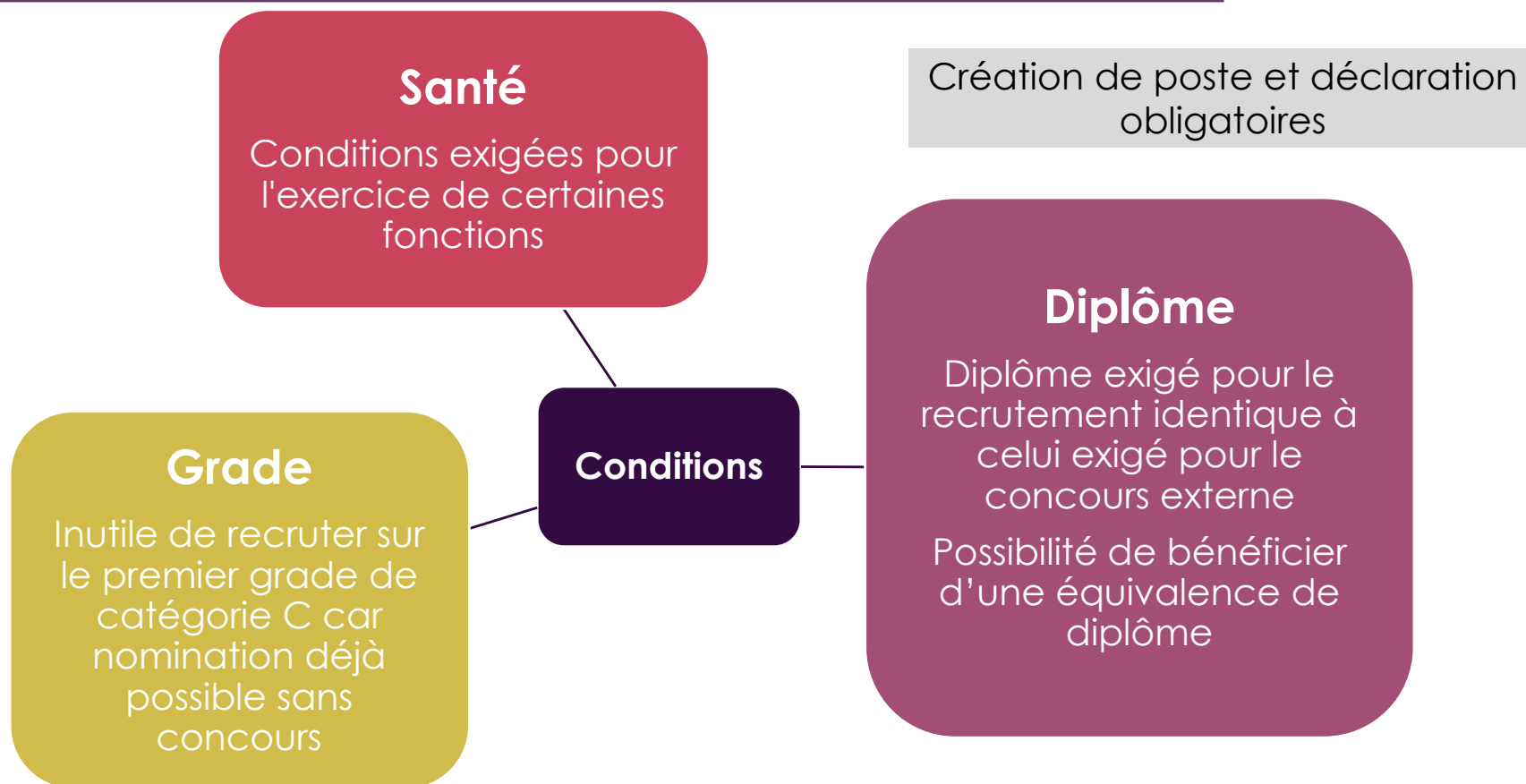
- Reconnaissance RQTH par la MDPH
- Titulaire d'une allocation adulte handicapé
- Titulaire d'une pension d'invalidité 2/3
- etc.



Pas possible pour les agents déjà fonctionnaires !

## 4. Conditions de recrutement

---



## 4. Conditions de recrutement - exemples de diplôme

---

Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe

Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe

Opérateur qualifié des activités physiques et sportives

Agent de maîtrise

**CAP/BEP**

Attaché

**BAC + 3 Licence**

Rédacteur

Technicien

**BAC**

Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

**BAC + 2 BTS/DUT**

## 4. Conditions de recrutement - exemples de diplôme

---

Bibliothécaire

**BAC + 3**

Ingénieur

**Diplôme d'ingénieur ou d'architecte**

**OU**

**Diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 5 ans après le BAC**

Aide-soignant

**diplôme d'Etat d'aide-soignant**

**OU**

**certificat d'aptitude aux  
fonctions d'aide-soignant**

**OU**

**diplôme professionnel d'aide-  
soignant**

Assistant d'enseignement artistique spécialité MUSIQUE

**Admissibilité au concours d'entrée de l'un des conservatoires nationaux supérieurs de  
musique et de danse**

**OU**

**Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur  
habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien**

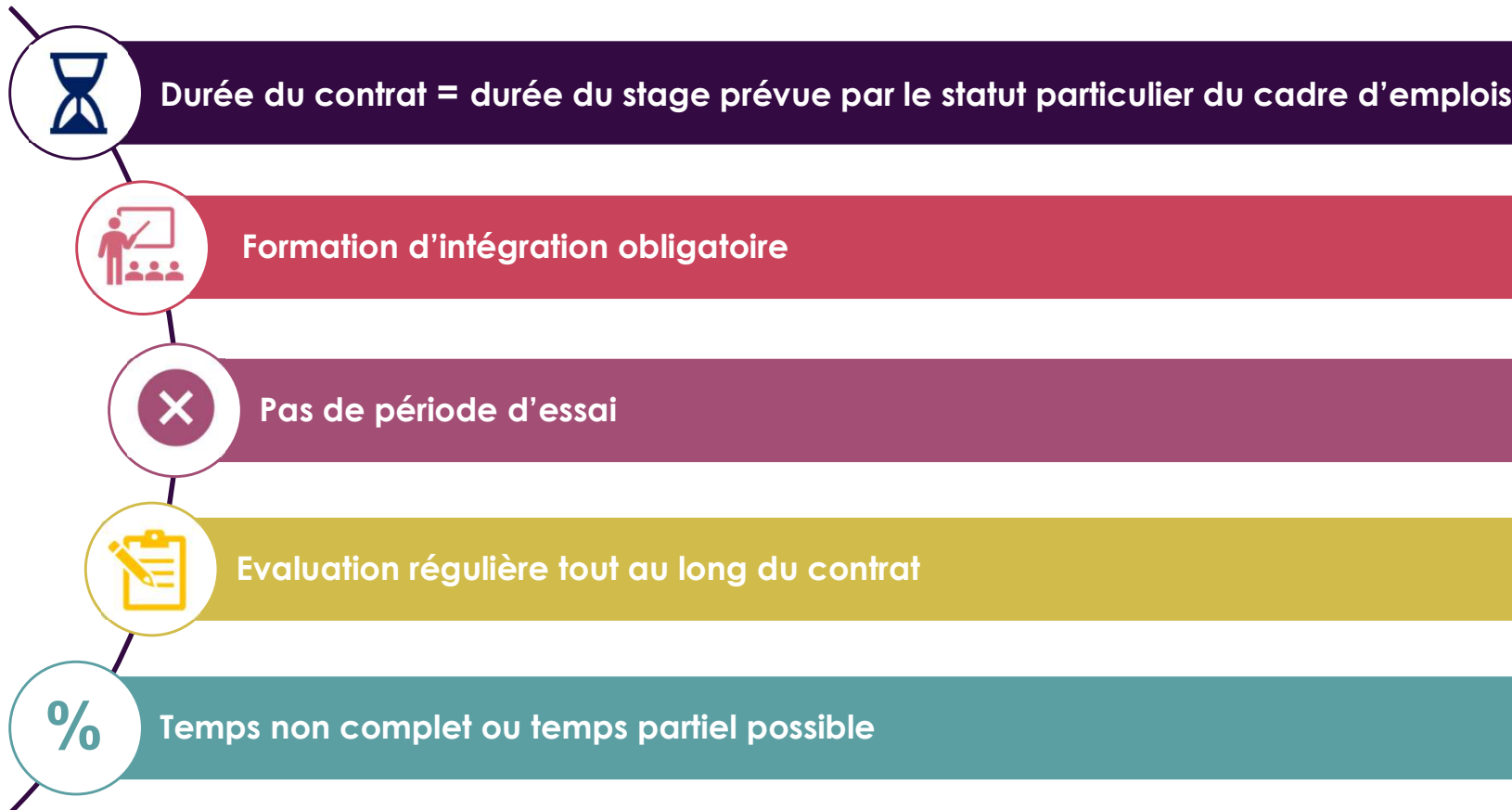
**OU**

**Médaille d'or ou premier prix délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à  
rayonnement départemental avant le 31 décembre 2008. Diplôme d'études musicales délivré  
par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental. Diplôme  
national d'orientation professionnelle en musique**



## 5. Situation de l'agent pendant le contrat

---



## 5. Situation de l'agent pendant le contrat

---

Protection  
sociale

- Régime général de la sécurité sociale

Retraite

- Régime général (CARSAT)
- Régime complémentaire (IRCANTEC)

A la titularisation, l'agent effectuant + de 28h doit être affilié à la CNRACL avec un effet rétroactif à la date de début du contrat. Un mécanisme de rétablissement des cotisations doit être mis en place

## 6. Rémunération

---

Montant équivalent à celle d'un fonctionnaire stagiaire issu du concours externe avec application **dès le début du contrat** des règles de classement des fonctionnaires stagiaires

Éléments obligatoires de rémunération identiques aux fonctionnaires : SFT, **NBI quand les fonctions exercées y ouvrent droit**

Éléments facultatifs de rémunération : IFSE, CIA




Si un avancement d'échelon intervient pendant le contrat, il doit s'opérer par un avenant

## 6. Rémunération - exemple

 Agent recruté le 01/01/2025 sur le grade de rédacteur ayant 3 ans d'ancienneté de services publics contractuels effectués en qualité d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

 Application de l'article 14 du Décret 2010-329 du 22 mars 2010 :  
« Services accomplis en tant qu'agent public non titulaire accomplis dans un **emploi de niveau inférieur** à la Catégorie B = reprise de la moitié des services »

 Ancienneté retenue : 3 ans / 2 = 1 an 6 mois  
Soit une rémunération perçue sur la base de l'indice brut 395, soit le 2<sup>ème</sup> échelon de rédacteur

ECHELLE INDICIAIRE		ECHELONS												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Indices bruts <sup>(1)</sup> au :	01/09/2022	389	395	397	401	415	431	452	478	500	513	538	563	597
Indices majorés au :	01/01/2024	373	374	375	376	377	386	401	420	436	446	462	482	508
Durée dans l'échelon <sup>(2)</sup>		1a	1a	1a	1a	2a	2a	2a	3a	3a	3a	3a	4a	/



1. Contrat établi au 01/01/2025 sur le grade de rédacteur à l'échelon 2
2. Avenant au 01/07/2025 à l'échelon 3
3. Titularisation au 01/01/2026 et classement à l'échelon 3 avec un reliquat d'ancienneté de 6 mois

# 7. Issue du contrat



# 8. Documents à votre disposition

Disponible sur le site du Centre de Gestion



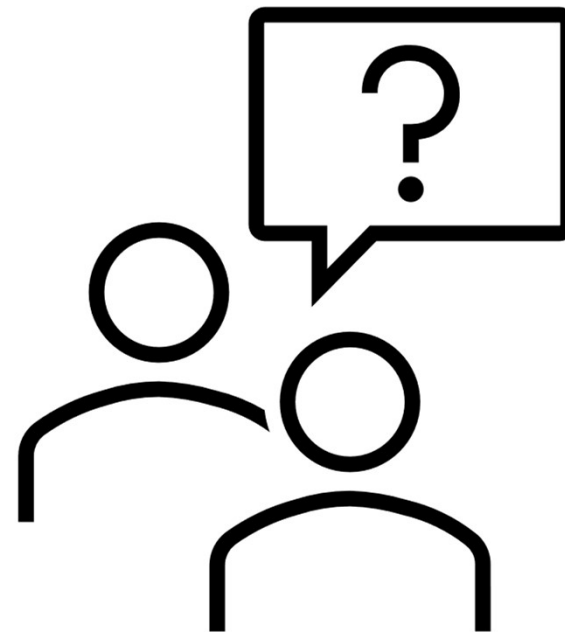
- Modèle de contrat RQTH



- Modèle d'évaluation de l'agent avec encadrement

- Modèle d'évaluation de l'agent sans encadrement

**Avez-vous des questions ?**



# LES PROCHAINES RENCONTRES

## « 1h pour en parler » les jeudis de 9h à 10h

### NOVEMBRE

- Jeudi 14 - le recrutement d'agents pour le recensement de la population
- Jeudi 21 - le compte personnel de formation (CPF)
- Jeudi 28 - les autorisations de conduite

### DECEMBRE

- jeudi 05 - Nouveau RDV : une heure pour échanger avec la tutrice des secrétaires de mairie de la Manche
- jeudi 12 - la vaccination
- jeudi 19 - le temps partiel (*remplace la GIPA car pas de texte actuellement*)

## « Les cafés » d'automne

- mardi 19 novembre, 9h-12h30 : Valognes, salle Marcel Audouard
- lundi 25 novembre, 9h-12h30 : Bacilly, salle des fêtes
- vendredi 29 novembre, 9h-12h30 : Saint-Lô, CDG50

### Programme

- 9h > Café d'accueil et animation
- 9h30 > Témoignage de collectivité : et si vous accueilliez un apprenti RQTH ?
- 10h > Plan de formation 2025 : pensez aux obligations statutaires
- 10h20 > Les obligations des employeurs en matière d'expertise médicale auprès de médecins agréés
- 10h40 > Pause
- 11h > Prévenir et traiter les violences et le harcèlement au travail

# Merci !

